

Gardien : les clés du métier

Geôliers, guichetiers, porte-clés... les surveillants de prison pâtitent depuis toujours d'une mauvaise image. Ils sont aussi la cible d'attaques violentes, comme lors des émeutes pénitenciaires du printemps 2025. La situation invite à s'interroger sur l'histoire de ce métier toujours sur la corde raide. **PAR SOPHIE ABDELA**

Cette mauvaise réputation n'est pas récente. Dès l'Ancien Régime, les guichetiers sont souvent assimilés à de purs barbares. Provenant souvent des mêmes échelons sociaux que les détenus et sans formation aucune, leurs responsabilités débordent largement de la seule surveillance. Ils sont la cheville ouvrière du monde carcéral, chargés tant de distribuer la nourriture que de vider les pots de chambre, de contrôler les entrées et les sorties, etc. Dans les grandes prisons parisiennes, le ratio est au minimum de 40 détenus par gardien – comparé à la moyenne de 1,7 détenu aujourd'hui en France. Un tel régime laisse beaucoup de place à la proximité entre détenus et guichetiers : conversations, commissions et repas partagés sont alors monnaie courante.

Vers une professionnalisation

C'est cette proximité officieuse que le XIX^e siècle veut réviser. Un règlement est émis dès 1822 afin de régir la conduite des gardiens des prisons centrales : recrutés parmi les militaires, dans la fleur de l'âge, ils sont intégrés à une hiérarchie stricte dans laquelle le « gardien ordinaire » occupe le bas de la pyramide. À l'heure où le régime des prisons se rigidifie, celui du personnel se militarise : gage, croit-on, de discipline et de bon ordre. Les civils ne seront admis comme gardiens qu'en 1868. À partir de cette même année, on insiste sur l'uniformisation du recrutement, des salaires, des promotions et des concours, aidés par la mise en place d'écoles professionnelles.

À la fin du Second Empire, les gardiens de prisons deviennent de réels



ALBERT HARLINGUE/ROGER-VOLLET

Profession maton Au début du XX^e siècle, le gardien de prison reste, la plupart du temps, un simple exécutant. Prison parisienne de la Petite Roquette pour mineurs (vers 1920).

fonctionnaires. Les mesures édictées dans les décrets du XIX^e siècle restent toutefois souvent lettre morte. Les prisons, surtout départementales, gardent longtemps des allures d'Ancien Régime. Le XX^e siècle sera ainsi marqué par l'essor du mouvement associatif des gardiens, dont le premier combat sera précisément de faire appliquer les lois. Le statut des gardiens de prison s'améliore, à preuve l'important changement

d'étiquette : en 1919, les « gardiens » deviennent « surveillants ». Malgré cette lente professionnalisation, malgré la construction de nouvelles centrales et l'intégration de technologies, les agents pénitenciaires gardent bien malgré eux des airs de guichetiers. Tantôt cantiniers, lingers ou encore magasiniers, ils restent de purs exécutants. Toujours, ils sont sur la corde raide : à la fois oppresseurs et victimes du système carcéral. 